



Cadre de Responsabilisation, de Politique et d'Apprentissage de la GNI

Ce document décrit le travail de la GNI et est conçu pour compléter la Charte de gouvernance qui décrit la manière dont la GNI est dirigée. Ensemble, ils constituent les deux documents de base de la GNI.

Responsabilisation

Un élément essentiel du cadre de responsabilisation de la GNI est l'évaluation, par des évaluateurs indépendants, de la conformité de chaque entreprise participante aux Principes et aux Directives de mise en œuvre. Le processus d'évaluation comprend deux parties:

1. Une auto-déclaration des entreprises à la GNI après un an d'adhésion.
2. Une évaluation indépendante de chaque membre de l'entreprise effectuée tous les deux ou trois ans, comportant à la fois un examen des processus et l'examen de cas ou d'exemples spécifiques.

Le Processus d'évaluation:

Limites de la Divuligation: la GNI reconnaît que les entreprises peuvent se voir interdire la divulgation d'informations par la loi, ou peuvent choisir de ne pas divulguer des informations afin de préserver le secret professionnel ou de protéger des secrets commerciaux.

Parallèlement, la GNI reconnaît que les évaluateurs auront besoin d'un niveau raisonnable d'informations afin d'accomplir leur évaluation. Entre autres choses, la GNI attend des évaluateurs qu'ils indiquent ou commentent d'une autre manière les cas où l'évaluateur n'a pas pu accéder aux informations en raison de la rétention de ces informations par une entreprise, et où la rétention de ces informations a affecté la capacité de l'évaluateur à évaluer la conformité de l'entreprise aux Principes. Chaque entreprise sera tenue d'identifier les limitations d'accès à l'information, le cas échéant, et de les communiquer à l'évaluateur indépendant avec autant de détails que possible.

Détermination de la Conformité: il incombe au Conseil d'administration de la GNI d'examiner l'évaluation de la société et de conclure si la société membre de la GNI déploie des efforts

sincères pour mettre en œuvre les Principes et pour s'améliorer au fil du temps. L'évaluation par la GNI de la conformité des entreprises participantes sera basée sur une évaluation de l'ensemble des résultats obtenus par une entreprise au cours de la phase d'évaluation visant à mettre en œuvre les Principes et les Lignes directrices de mise en œuvre. L'évaluation par la GNI de la conformité tiendra compte du fait que les entreprises participantes seront de tailles différentes et auront des modèles d'entreprise, des circonstances, des marchés, des produits et des services, etc. qui leur sont propres.

La détermination de la conformité sera basée sur un examen des systèmes internes, des processus et des activités de chaque entreprise, y compris sur la manière dont l'entreprise a réagi dans des cas spécifiques qui relèvent des Principes et des Lignes directrices de mise en œuvre.

Étapes des mesures correctives: lorsqu'un problème de conformité particulier ou un ensemble de problèmes est identifié dans le rapport de l'évaluateur final qui a été soumis au Conseil d'administration, l'entreprise participante doit élaborer et mettre en œuvre un plan de mesures correctives pour remédier aux problèmes identifiés et rendre compte de ces mesures à des intervalles précis au Directeur exécutif. Le plan de mesures correctives inclura des indicateurs permettant d'atteindre les résultats escomptés et le calendrier d'exécution prévu. Lors de l'élaboration d'un plan de mesures correctives, le Directeur exécutif et/ou le personnel ou les membres concernés de la GNI peuvent fournir des conseils à l'entreprise afin de promouvoir une solution efficace.

Examen spécial: si une entreprise ne remplit pas les critères de participation, n'est pas en conformité, ou n'a pas pris de mesures correctives pour résoudre les problèmes précédemment identifiés dans un rapport d'évaluation ou autre, le Conseil d'administration peut placer cette entreprise sous examen spécial pour permettre au Conseil d'administration d'évaluer plus en profondeur la conformité de cette entreprise. Le Conseil d'administration évalue au cas par cas les candidats à un examen spécial et la nature de l'examen nécessaire. L'examen spécial se déroulera selon les modalités suivantes:

- La durée de l'examen est de 120 jours, à moins que le Conseil d'administration ne juge que la société a atteint la conformité avant l'expiration de la période de 120 jours.
- Pendant la période d'examen spécial, la société doit prendre toutes les mesures nécessaires pour se mettre en conformité.
- Le Conseil d'administration peut prolonger la période d'examen spécial aussi longtemps que nécessaire pour permettre à l'entreprise de résoudre efficacement les problèmes identifiés s'il conclut qu'une prolongation de la période d'examen spécial est justifiée.

Rapport sur les Évaluations:

L'établissement de rapports fait partie intégrante de la participation à la GNI et devra:

- Fournir la base d'un apprentissage partagé
- Informer les évaluations indépendantes de l'adhésion aux Principes
- Permettre une communication régulière avec le public

Rapport de l'Évaluateur indépendant à la GNI: à la fin de chaque évaluation, et en suivant un format de rapport convenu avec le Conseil d'administration, l'évaluateur indépendant préparera un rapport détaillé qui résume l'évaluation, les faits pertinents, les plans de mesures correctives (le cas échéant) et les recommandations d'amélioration. Ce rapport contiendra une évaluation qualitative des points forts, des points faibles et des possibilités d'amélioration des processus que l'entreprise a mis en place pour appliquer les Principes et un résumé des conclusions pour la GNI. Chaque entreprise évaluée s'engage à satisfaire pleinement aux exigences de l'évaluation dans les délais, y compris la remise du rapport d'évaluation.

Rapport de la GNI au public: une fois les évaluations indépendantes des sociétés membres terminées, la GNI rendra compte publiquement des résultats de ces évaluations, notamment:

- Un résumé des progrès réalisés par la GNI et les sociétés membres.
- Les enseignements collectifs tirés des Principes et des Lignes directrices de mise en œuvre, y compris des exemples des types de demandes reçues.
- Les informations nécessaires pour améliorer la compréhension des menaces pesant sur la liberté d'expression et la vie privée dans différents secteurs, zones géographiques, systèmes juridiques et traditions culturelles.
- Pour chaque entreprise participante soumise à une évaluation cette année-là, la décision de conformité ou de non-conformité du Conseil d'administration de la GNI.

Rapport des entreprises au public: dans un format de son choix, chaque entreprise participante communiquera au public les résultats de son évaluation dans les six mois suivant la publication du rapport d'évaluation publique de la GNI.

Politique

Le travail de politique et de plaidoyer est un domaine de plus en plus important pour la GNI. Individuellement ou collectivement, les participants interpellent les responsables

et d'apprentissage

gouvernementaux pour promouvoir l'état de droit et la réforme des lois, politiques et pratiques qui portent atteinte à la liberté d'expression et à la vie privée.

Au cours des années qui ont suivi le lancement de l'Initiative, les tendances en matière de liberté de l'Internet et de respect de la vie privée ont évolué dans le mauvais sens dans de nombreuses juridictions à travers le monde. Les pays non démocratiques et les démocraties occidentales sont confrontés à des défis particuliers à la suite des révélations de Snowden.

Le comité politique dirige le développement de l'engagement politique de la GNI. Le comité est composé de représentants des quatre groupes d'intérêt de la GNI (entreprises, organisations de la société civile, investisseurs et universitaires).

Nous nous concentrons sur l'engagement auprès des institutions multilatérales, car nous considérons que la liberté d'expression et la vie privée, les responsabilités des entreprises technologiques et la question de l'accès des gouvernements aux données présentent un intérêt croissant pour le Conseil des droits de l'homme des Nations unies et d'autres institutions. La GNI est un membre actif du groupe de travail sur la vie privée et la transparence de la Freedom Online Coalition. La Freedom Online Coalition est un groupe de pays qui se sont engagés à faire progresser la liberté sur Internet.

Nous nous investissons également dans des pays particuliers où nous pensons pouvoir avoir un impact sur des politiques, pratiques ou propositions législatives spécifiques. Cela peut prendre la forme de déclarations et de commentaires publics, de contributions à des consultations politiques ou d'actions de défense privées. Les pays qui ont fait l'objet d'une attention particulière sont le Royaume-Uni et l'Inde, ainsi que les États-Unis, la Thaïlande et le Vietnam.

Les contributions et l'expertise de tous les groupes d'intérêt sont intégrées dans les messages et la conception du programme politique de la GNI.

Apprentissage

L'apprentissage partagé est une composante essentielle de la GNI. L'exploitation de l'expérience et des capacités intellectuelles et pratiques collectives de nos divers membres permet à la GNI d'apporter des ressources inégalées pour relever les nouveaux défis à la croisée de la liberté d'expression, de la vie privée et du secteur des technologies de l'information et des communications (TIC).

et d'apprentissage

L'apprentissage partagé fournit des ressources qui aident les entreprises à mettre en œuvre les Principes. L'apprentissage éclaire le processus d'évaluation, et est éclairé par celui-ci, et ouvre la voie à une collaboration visant à influencer les politiques et à faire progresser les droits en ligne.

Le travail d'apprentissage de la GNI comporte plusieurs composantes différentes:

- Encourager les opportunités d'apprentissage entre les différentes parties prenantes de la GNI, en fournissant un espace sûr pour que les membres puissent travailler sur des questions complexes.
- Rassembler les membres et les non-membres de la GNI à l'occasion d'opportunités d'apprentissage qui renforcent la marque et la voix de la GNI et attirent de nouveaux membres potentiels.

Le travail d'apprentissage de la GNI est régi par le Comité d'apprentissage tel que décrit ci-dessus.

Le Comité d'apprentissage et les listes de diffusion constituent le point de départ de l'apprentissage interne et servent de cadre régulier où les participants peuvent soulever des questions et lancer des discussions. En tant que comité ouvert, tout participant est invité à se joindre aux discussions. Afin de toucher un plus grand nombre de participants que ceux qui participent régulièrement à ces appels, la GNI encouragera tous les participants à porter les questions à l'attention des membres. Par exemple:

- Les organisations de la société civile peuvent présenter des rapports ou des programmes pour discuter des menaces à la vie privée ou à la liberté d'expression rencontrées.
- Les investisseurs peuvent expliquer comment leur travail d'engagement envers l'entreprise contribue au comportement de l'entreprise, etc.
- Les universitaires présentent les dernières recherches et identifient les domaines à approfondir.
- Les entreprises peuvent parler des questions politiques urgentes auxquelles elles sont confrontées, ou des questions qui retiennent l'attention de la presse.

La priorité est donnée aux appels en direct, qui donnent l'occasion aux entreprises de communiquer, dans un cadre confidentiel, les défis particuliers auxquels elles sont confrontées, ou aux autres parties prenantes de soulever des questions ou des sujets de préoccupation. Des appels peuvent également être programmés au pied levé sur des questions particulières qui retiennent l'attention des médias.

La GNI organise également chaque année un forum d'apprentissage multipartite afin de réunir les participants et les autres parties prenantes concernées par la liberté d'expression et le respect de la vie privée dans le secteur des TIC. Jusqu'à présent, ces réunions annuelles se sont tenues à Washington DC, Bruxelles, dans la Silicon Valley et à Genève.